



InTerLUD

# Appel à manifestation d'intérêt

## « LUD numérique »

Dans le cadre du Programme Interlud

Synthèse – 25 novembre 2021

InTerLUD, programme porté par :



# Introduction

Cet appel à manifestation d'intérêt relève d'une action du Programme **Innovation Territoriales et Logistique Urbaine Durable** (InTerLUD) mis en place dans le cadre du dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE). Le programme a été approuvé le 27 février 2020 par le ministère de la Transition écologique. Les porteurs de ce programme sont l'ADEME, le Cerema, la CGI, Logistic-Low-Carbon et Rozo.

Le programme InTerLUD vise le déploiement, par les collectivités territoriales et les acteurs économiques, d'actions volontaires pour le transport de marchandises en ville – dans le cadre de chartes de logistique urbaine durable – sur l'ensemble du territoire français.

L'objectif au 31 décembre 2022 (fin du programme) est d'accompagner la signature et la mise en œuvre de 50 chartes dans 15 métropoles, 25 communautés d'agglomération de plus de 100 000 habitants et 10 communautés d'agglomération de moins de 100 000 habitants.

Pour en savoir plus sur le programme InTerLUD : [www.interlud.green](http://www.interlud.green)



# Sommaire

- 1. Contexte .....4
  - 1. Objet de la consultation .....4
  - 2. Présentation des porteurs.....4
    - ADEME .....4
    - CEREMA.....4
    - CGI.....5
    - Logistic-Low-Carbon .....5
    - ROZO .....5
  - 3. Présentation d’InTerLUD.....5
  - 4. Périmètre de la consultation .....6
- 2. Description de l’appel à manifestation d’intérêt .....6
- 3. Utilisateurs cibles des applicatifs.....6
- 4. Processus de consultation .....7
  - 1. Calendrier .....7
  - 2. Contact .....7



# 1. Contexte

## 1. Objet de la consultation

La présente consultation intervient dans le cadre du déploiement d'un programme de promotion de la logistique urbaine durable, dénommé InTerLUD. Il s'agit de créer des outils applicatifs à destination des professionnels de la logistique (principalement du dernier kilomètre) pour accompagner la transition énergétique, notamment dans le contexte de mise en place des ZFE-m.

## 2. Présentation des porteurs

Cet appel à consultation est porté par un consortium d'acteurs en charge du programme InTerLUD. Il s'agit de l'ADEME, du Cerema, de la CGI, de Logistic-Low-Carbon et de ROZO, dénommés ci-après le « *Client* ».

### **ADEME**

L'Agence de la Transition Écologique (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale.

L'Agence aide au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre, et ce dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, les économies de matières premières, la qualité de l'air, la lutte contre le bruit, la mobilité des personnes et le transport des marchandises, la transition vers l'économie circulaire et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de la Transition écologique et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

### **CEREMA**

Le Cerema est l'établissement public de référence pour développer et capitaliser l'expertise publique en matière d'aménagement, de cohésion territoriale ainsi que de transition écologique et énergétique.

Il propose une expertise unique dans les domaines de la mobilité des personnes et des marchandises, des infrastructures de transport, de l'urbanisme et de la construction, de la préservation des ressources, de la prévention des risques, de la sécurité routière et maritime. Il a la capacité d'intégrer ces différentes compétences dans la construction de projets territoriaux.

Il intervient en appui direct auprès des services de l'État, des collectivités et des entreprises. Il développe, expérimente et diffuse des solutions innovantes.

#### ***Expertise sur la logistique urbaine***

Le Cerema est composé d'un pôle de compétences spécifique sur la logistique, qui traite à la fois du transport terrestre, fluvial et maritime des marchandises. Il dispose de compétences opérationnelles importantes, complétées et alimentées par celles de plusieurs chercheurs investis sur les sujets de la logistique, notamment en lien avec le plan national « Marchandises en ville ».

Le Cerema est mobilisé en particulier dans l'accompagnement des politiques publiques nationales sur la logistique urbaine. Il a en effet accompagné, depuis ses débuts en 2015, le cadre national des chartes de logistique urbaine qui s'inscrit désormais dans la stratégie nationale « France Logistique 2025 ». Il a activement participé à sa déclinaison en boîte à outils à destination des acteurs.

Il dispose par ailleurs du réseau nécessaire pour déployer ce dispositif puisque le Cerema anime également, en partenariat avec le CNFPT, le réseau des référents marchandises des collectivités.

## CGI

La Confédération française du commerce de gros et international (CGI) est une organisation professionnelle régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et le décret du 16 août 1901. Elle regroupe 36 fédérations et représente l'ensemble du négoce dans ses différentes dimensions :

- ❖ Marché intérieur dans les secteurs des biens d'équipement interindustriels, biens de consommation non-alimentaires et alimentaires ;
- ❖ Marché international, au travers des sociétés de commerce (SCI) et des sociétés de services d'accompagnement à l'international (SAI).

Ses missions comprennent notamment la représentation des intérêts du commerce de gros auprès des pouvoirs publics, et de l'ensemble des parties prenantes, le conseil aux fédérations et entreprises adhérentes et l'anticipation des évolutions du secteur via une réflexion et une veille stratégique au quotidien.

Signataire en 2018 du programme EVE (Engagements Volontaires pour l'Environnement des acteurs de la chaîne logistique et du transport de voyageurs), la CGI s'investit depuis des années dans des actions liées à la logistique urbaine durable et à la transition énergétique. Elle a ainsi récemment créé le laboratoire d'idées BtoB Mobility Lab dont l'une des missions est de promouvoir les énergies alternatives au gazole auprès des entreprises du commerce de gros.

## Logistic-Low-Carbon

LLC est une filiale détenue à 100 % par la CGI.

## ROZO

ROZO est un bureau d'études en ingénierie et conseil, spécialisé dans l'efficacité énergétique. Il accompagne les entreprises, particuliers, copropriétés ainsi que les collectivités dans leurs projets de développement et de croissance durables via l'amélioration continue de la performance énergétique.

ROZO est structuré autour de différentes offres : identification d'opérations éligibles aux certificats d'économies d'énergie (CEE) jusqu'au dépôt des dossiers, accompagnement à la certification ISO 50 001, diagnostic et audit énergétiques, études techniques en ingénierie, conseils en achats d'énergie et formations.

## 3. Présentation d'InTerLUD

L'ADEME, le Cerema, la CGI, Logistic-Low-Carbon et ROZO ont créé un programme dénommé InTerLUD, Innovations Territoriales et Logistique Urbaine Durable (ci-après le « *Programme* »), conventionné par l'État à travers le ministère de la Transition écologique et par l'Agence de la Transition Écologique, qui consiste à engager **opérateurs économiques et collectivités territoriales au sein du processus d'élaboration de chartes de logistique urbaine durable**, en faveur d'une mobilité de plus en plus économe et à anticiper la transition vers une mobilité décarbonée.

Le Programme a pour objectifs de :

- ❖ Informer, sensibiliser et accompagner les collectivités et les opérateurs économiques à l'échelle territoriale sur les enjeux de la logistique urbaine ;
- ❖ Identifier les filières économiques et leurs représentations ;
- ❖ Favoriser la participation des acteurs privés dans le cadre des chartes de logistique urbaine et les faire dialoguer avec les acteurs publics (processus de concertation).

Il est éligible au dispositif des certificats d'économies d'énergie.

Pour parvenir à ces objectifs, le Programme vise à accompagner la réalisation de 50 chartes en 3 ans dans des agglomérations de tailles différentes.

Les cibles visées seront prioritairement les collectivités en zone à faibles émissions mobilité (ZFE-m) et celles dotées d'une feuille de route pour la qualité de l'air.

La présente consultation est lancée aux fins de sélectionner le lauréat en capacité d'accompagner le client dans la réalisation d'applicatifs numériques destinés notamment aux professionnels de la logistique urbaine.

## 4. Périmètre de la consultation

La consultation se déroulera du 25 novembre 2021 au 22 décembre 2021 inclus et sera circonscrite au territoire national métropolitain.

## 2. Description de l'appel à manifestation d'intérêt

Cet AMI a pour but de définir le cadre d'une prestation de design et de développement informatique d'outils numériques permettant de :

- ❖ Mettre à disposition de l'information géographique et réglementaire sur les ZFE-m existantes ou à venir (lots n° 1, 2 et 3). Cet applicatif, nommé dans la suite du document **Applicatif TransÉco - ZFE-m**, comprend de nombreuses fonctionnalités qui nécessitent l'utilisation de ressources cartographiques (fonds de cartes, geocoding, calcul d'itinéraires). Une attention très particulière devra être portée sur l'expérience utilisateur ;
- ❖ Aider les professionnels dans le verdissement de leurs flottes (Lot n° 4). Cet applicatif est nommé dans la suite du document **Applicatif Aide au verdissement**. Le lot n° 4 est consacré à la création d'un outil qui pourrait être développé sur un socle technique différent de celui utilisé pour **l'application TransÉco - ZFE-m** (l'utilisation d'un CMS pourrait être privilégiée pour ce lot). Il a pour objectif la création d'une plateforme d'information destinée à assister les professionnels dans leurs choix en matière de verdissement des flottes de véhicules.

InTerLUD souhaite créer – via cette mise à disposition – un service d'intérêt général au bénéfice de tous, qui soit accessible, universel et gratuit.

## 3. Utilisateurs cibles des applicatifs

Les applicatifs objets de cet AMI ont pour vocation à être utilisés par des professionnels : pour **l'applicatif TransÉco - ZFE-m**, dans le cadre de leurs déplacements en milieu urbain, pour réaliser par exemple des livraisons dites « du dernier kilomètre » ou des interventions chez des clients ou sur des chantiers.

Cet applicatif n'a vocation à être employé que pour des déplacements motorisés.

Les utilisateurs de l'application s'en servent lorsqu'ils sont en train de programmer leurs déplacements (préparation des tournées de livraison par exemple) ou bien lorsqu'ils sont en cours de déplacement (pour visualiser un itinéraire entre deux points de livraison ou pour être guidés via le GPS par exemple).

Le potentiel d'utilisateurs pour cet applicatif est estimé à plus de 500 000 conducteurs de véhicules utilitaires légers et de poids lourds en milieu urbain. L'application devra donc être conçue pour monter en charge et pouvoir supporter plusieurs dizaines de milliers d'utilisateurs réguliers d'ici deux ans.

Pour **l'applicatif Aide au verdissement**, les utilisateurs cibles sont des professionnels qui s'appuieront sur l'outil pour prendre des décisions liées au verdissement de leur flottes.

## 4. Processus de consultation

### 1. Calendrier

Ouverture de l'appel à consultation	25/11/2021
Date limite de réception des engagements de confidentialité	15/12/2021 inclus
Date limite de réception des réponses des candidats	22/12/2021 inclus
Soutenance des candidats	05/01/2022 au 07/01/2022
Sélection du Titulaire	12/01/2022

Le Client se réserve le droit d'apporter au plus tard cinq jours avant la date limite pour la remise des offres, des modifications au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet ni prétendre à aucun dédommagement.

Si la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

### 2. Contact

Pendant la phase de consultation, les candidats peuvent transmettre l'accord de confidentialité signé (à retourner en deux exemplaires : un original papier et une version numérique<sup>1</sup>) ainsi que leurs questions et leurs demandes de renseignements complémentaires à Jean-Philippe Élie ([jp.elie@logistic-low-carbon.fr](mailto:jp.elie@logistic-low-carbon.fr)), en mettant en objet du courriel « Candidature à l'AMI LUD numérique ».

Les questions et demandes seront reçues jusqu'au cinquième jour avant la date limite de remise des offres soit le 17/12/2021 et les réponses apportées par Interlud seront communiquées à l'ensemble des candidats.

#### Adresse postale :

Logistic-Low-Carbon  
3 Passage Saint-Pierre Amelot  
75011 Paris

---

<sup>1</sup> Dès réception de la version numérique de l'engagement de confidentialité, le cahier des charges intégral sera envoyé au candidat.